

Louise-Hippolyte

Princesse souveraine de Monaco, (1697 –1731)

Fille aînée du prince Antoine I^{er} de Monaco (1661-1731) et de Marie de Lorraine-Armagnac (1674-1724), **Louise-Hippolyte** se retrouve, en l'absence de frères, l'héritière du trône monégasque au début du XVIII^e siècle. Ses parents ont eu six filles.

En effet, à la différence de la loi salique, en vigueur dans le royaume de France, qui exclut toute transmission de la couronne par les femmes, le testament de Jean I^{er} Grimaldi (1454), qui constitue la charte successorale de la dynastie princière, prévoit qu'une femme peut transmettre la souveraineté, à condition que son époux soit un Grimaldi.

Au XV^e siècle, c'est un lointain cousin, de la branche d'Antibes-Cagnes, qui épouse l'héritière monégasque.

Un mariage pour la dynastie

Pour Louise-Hippolyte, la décision est prise que l'époux qui serait choisi, hors la famille Grimaldi, devrait abandonner son nom et ses armes pour porter ceux de son épouse. Jacques IV de Goyon-Matignon (1689-1751), issu d'une famille d'origine bretonne et normande, devient ainsi Jacques Grimaldi, premier du nom, en épousant, le 20 octobre 1715, la princesse. Leur contrat de mariage avait été signé le 5 septembre, dans le cabinet du roi, à Versailles, alors même que la cour était en deuil de Louis XIV, mort quelques jours plus tôt. Preuve de l'importance de la question de la succession monégasque, cet acte est sans doute le premier signé par le jeune roi Louis XV.

Le couple a neuf enfants, nés entre 1717 et 1728. La famille vit surtout à Paris, à l'hôtel de Matignon, et en Normandie, au château de Torigni. La correspondance intime adressée par la princesse à son mari, conservée aux archives du Palais, montre une épouse aimante et une mère très attentive à l'éducation de ses enfants.

Une princesse régnante

Louise-Hippolyte devient souveraine à la mort de son père, le 21 février 1731. La princesse arrive seule à Monaco le 14 avril, et malgré l'intention qu'elle affiche auprès de son époux d'un règne associé (« nous gouvernerons conjointement ensemble »), elle reçoit seule les prestations de serment de ses sujets, qui ont lieu les 26 et 27 avril au palais, pour Monaco et Roquebrune, et le 30 avril à Menton. Face à une administration qui semble vouloir lui imposer au moins une association avec son mari et lui préférer un prince, la princesse cherche à défendre ses prérogatives. Dans les prières publiques, Louise-Hippolyte demande à être nommée « conjointement avec le prince », mais résiste quand il lui est précisé que « le mari précède toujours la femme ». Son sceau de souveraine mentionne son seul prénom, Louise, mais accole deux écus, symboles d'une alliance, qui sont deux blasons des Grimaldi.

Soucieuse d'affirmer également sa pleine autorité à l'extérieur, Louise-Hippolyte se montre très attentive à ce que le texte de l'hommage qu'elle doit rendre au roi de Sardaigne, pour les onze douzièmes de Menton et de Roquebrune, soit exactement identique à celui rendu par son père en 1716.

La princesse meurt à Monaco le 29 décembre 1731 d'une épidémie de variole. En dix mois, elle n'a pu promulguer que cinq édits : le 5 mai, contre le port libre du fusil ; le 20 mai, contre les libelles ou les chansons diffamatoires ; le 1^{er} juillet, sur le déversement des déblais ; le 27 juillet, sur l'entretien des routes ; le 18 août, sur la réglementation de la boucherie.

Louise-Hippolyte a essayé d'inventer à Monaco une pratique féminine du pouvoir qui n'existait pas, car le testament de Jean I^{er}, qui lui donnait la légitimité dynastique, ne précisait pas le rôle réel de l'héritière et de son époux.